

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL****Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026**

| Nombre de Membres   |          |                       |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants               |
| 19                  | 17       | 17<br>+ 2<br>pouvoirs |

|                                          |
|------------------------------------------|
| Date de convocation<br>17 septembre 2026 |
|------------------------------------------|

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU, Maire**.

Présents : Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Allison BAUDOIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.

Absents excusés : Romane MAAS ; Quentin GERARD

Représentés : Romane MAAS a donné pouvoir à Christine MEYER, Quentin GERARD a donné pouvoir à Ghyslaine GSCHWEND.

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

**Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Public (3.5.2)**  
**Objet : convention de servitude ENEDIS pour les ouvrages souterrains**  
**Délibération : D\_83\_2026**

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la salle des Sports située 4 chemin du Vieux Moulin à Flavigny sur Moselle sont en cours de réalisation.

Il précise que trois conventions sont parvenues en mairie concernant l'installation de canalisation souterraine pour relier les panneaux photovoltaïques aux bornes d'ENEDIS sur les parcelles communales suivantes :

- Parcelles cadastrées AD0171 ,  
Une canalisation souterraine de 3 m de large sur 57 mètres moyennant une indemnité forfaitaire et unique de 57.00€

- Parcelles cadastrées AD0173 ,  
Une canalisation souterraine de 3 m de large sur 27 mètres moyennant une indemnité forfaitaire et unique de 27.00€

- Parcelles cadastrées AD0174 ,  
Une canalisation souterraine de 3 m de large sur 29 mètres moyennant une indemnité forfaitaire et unique de 29.00€

Après cet exposé, M. le Maire propose d'en délibérer.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à signer les trois conventions de servitude pour l'installation d'ouvrage souterrain avec ENEDIS sur les parcelles cadastrées AD0171-AD0173-AD0174.

.../...

.../...



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Affiché le 24 septembre 2026  
Pour extrait conforme  
Dominique ROUSSEAU, Maire

[[[signature1]]]

Dominique ROUSSEAU  
2026.09.25 14:56:24 +0200  
Ref:11834085-17878055-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Dominique ROUSSEAU